



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 avril 2026

DELIBÉRATION N° 2026-39
Désignation des délégués aux Conseils d'école

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29.04.26

ID : 091-219101912-20260429-2026_39-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 14 avril 2026
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 27
Procurations : 2
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LÉRICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maire Adjoint**,

Madame Christel CASSATA, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Valérie DEHERRE donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Monsieur Abdoulaye DIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Pierre DANILE

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite des élections municipales, un certain nombre de désignations sont nécessaires pour la bonne administration de la Commune.

La désignation s'effectue sur proposition de M. le Maire et par vote de l'Assemblée délibérante.

La désignation des élus municipaux aux conseils d'école est régie par l'article D411-1 du Code de l'éducation. Le conseil d'école comprend obligatoirement le maire (ou son représentant) et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il est proposé de désigner le représentant de la Commune.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code de l'éducation et notamment D411-1 à D411-6

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 relatives à l'installation du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que deux élus, dont le maire, sont membres de droit au sein d'un Conseil d'école instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles

CONSIDÉRANT que les écoles de Crosne sont réparties en deux groupes : Le groupe Europe regroupant les écoles Jacques Prévert 1 et 2 ainsi que l'école maternelle Geroge Brassens et le groupe des 20 arpents regroupant les écoles Georges Sand et Irène Joliot Curie

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur Jean Pierre DANILE et Madame Christel CASSATA en qualité de délégué de la commune à la commission du conseil d'école

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la désignation de Monsieur Jean Pierre DANILE ET Madame Christel CASSATA en qualité de délégué de la commune aux conseils d'école.

DIT que la présente délibération sera transmise aux directeurs des établissements concernés de la commune

ADOPTÉE, à la MAJORITÉ ABSOLUE DES VOIX

PAR 21 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU),

0 CONTRE

8 ABSTENTIONS (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 14.04.2026

Signature
du Secrétaire de Séance
Jean-Pierre DANILE



Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage